L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

326 - CHARTRES - 328

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

329 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Common, lot borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret de partage dans le procès d'Elen A. Gilmore et als vs Thomas F. Gilmore et als, No 73 558—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Common, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 22 février 1841, d'après lequel dit lot mesure en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté la séparant du lot No six, cent pieds et trois lignes sur la ligne du lot No sept et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée trois pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Common et trente pieds de largeur au l'isme du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun du dit lot No sept et aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant et dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'îlot borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Girod, mesurant vingt cent pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une grande résidence en brique à trois étages, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1905 loués$50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesclaux, ancien notaire, daté le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'un re côté par H. Hamine, marchand des fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlot borné par les rues Camp, Delord, St. Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre et cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. F. Cairo, notaire, le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Bahr, menuisier, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et le balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, en des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle ledit taux de loyer jusqu'au primes. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants desdits billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'E et et de ville pour 1905 en plus et au dessus que leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant rester couverte assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les notes de vente à faire être passées aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vus à la Bureau des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis aux plaintes par Morgan et Pedersen, agent de Propriétés Foncières et Encanteurs, 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 16

Succession d'Elizabeth Kiesterman, défunte femme de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C. daté le 13 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Tonti.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le 2me district de cette ville, dans l'îlot No 383, borné par les rues Tonti (maintenant Union), François, et Claude et Mars a laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 510 dans l'îlot No 19 sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tonti, par 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra; dans chaque cour se trouve hangar, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'îlot No 517 borné par les rues S. Galvez Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de façade à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an et en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant rester au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dehors du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julien E. Hahnen, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH FAYERS VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Procédé J. Spear, Encanteur—Saurez 802 rue Pauldda. MERCREDI le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement tu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George E. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire et dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certaine lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Royale, Dauphine, Ursulines et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlot No 6 les dits lots mesurant, à savoir: le lot No 6 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi, les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 121 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignées par le No 703 rue Lizardi

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale par ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son enchère. Acte de vente pardevant Robert Lagier notaire public, aux frais des acquéreurs

E. J. Morel, Walter L. Gleason avocats

15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elizabeth Kiesterman, femme décédée de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 13 janvier 1905, et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai, à l'enchère publique, le 1er février 1905, à 11 heures a. m., à la résidence Nos 1119 et 1121 rue Tonti la propriété ci après décrite:

1 lit Victoria et literie; 1 armoire à double portes à miroir, 1 toilette, avec dessus en marbre, 1 lavabo avec dessus en marbre, 1 berceau, 1 pendule, 4 chaises de chambre à coucher, 1 dressoir, 1 table à manger avec allonges, 1 sofa lit de repos, 1 petite table et 6 chaises.

Conditions—Comptant

WILL. J. MORGAN Encanteur, 331 rue Carondelet.

22 jan—22 29 — fév 1

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marie Jacques Jarteux.

No 74,886 Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre dûté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Decatur sur soixante et cinq pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et fondé à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour entrer à la collection des billets, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert W. Upton, notaire; un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles I. Dérédhand, avocat.

23 janv—23 29—fév 5 12 19 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

David H. Hoffman v A. B. Du Bois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nlle-Orléans—Nos 19,500 et 19,502—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Wynne Rogers et Louis F Pitaïs, juges de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Divisions A et C, de procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4me jour de février 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir—Un cheval bai, deux wagons à quatre roues, deux jeux de harnais, etc., d'après l'inventaire enregistré en mes bureaux. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant —WM J. READY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Jas J McLoughlin avocat pour le plaignant.

24 janv—24 29—fév 4

A VIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Veuve Armand Bocon, née Cecilia Corrette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 75,218—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Armand Bocon, née Cecilia Corrette, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

20 janv—20 24 29

Succession de W. S. H. Harding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,731—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emma Wade, veuve de William H. Harding administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. R. M. Whitney, avocat.

20 jan—20 24 29

Succession de Mme John Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 74,095—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J ha Maher comme exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGlynn, avocat.

23 janv—25 29—fév 3

In re Succession de John W. et John M. Hunton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,461 — Attendu que John H Hinton, tuteur des mineurs Claude P. et Orpha A. Hinton, a pétitionné la Cour pour la permission d'aliéner la propriété dondite mineure de cet Etat, les créanciers dond. la mineure et toutes autres personnes intéressées sont par la présente notifié de faire savoir dans les trente jours à partir de la première publication pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 13 jan—13 20 27—fév 4 10

VENTES A L'ENCAN.

Succession d'Elizabeth Kiesterman, défunte femme de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C. daté le 13 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Tonti.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlot No 383, borné par les rues Tonti (maintenant Union), François, et Claude et Mars a laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 510 dans l'îlot No 19 sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tonti, par 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra; dans chaque cour se trouve hangar, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'îlot No 517 borné par les rues S. Galvez Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de façade à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an et en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant rester au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dehors du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julien E. Hahnen, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir

Faisant face aux rues Florida et Maurepas, entre les rues Crète et Swamp et Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nolt et al. versus Emile Rieger, absent

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al. vs Emile Rieger, absent. Il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage savoir—

(11) onze lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Florida, Maurepas, Crète et Swamp, subdivisés en cities de choix à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pillié le 17 de février 1904, désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 80 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et fondé à la rue Crète de 164 pieds 6 pouces et 3 lignes, et 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot B

Les améliorations consistent en un confortable cottage résidence avec bâtisse d'écurie, etc., et portant le numéro municipal 1603 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de face sur deux rues Florida et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leurs proximités aux Fair Grounds, station des chars Orleans (Orleans Barn) et à un lied d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simples et double.

Conditions Un tiers en plus comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur n'importe lequelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Harris, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis F. Bryant, avocat.

5 jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Toure.

In re M. W. Fitzpatrick, tuteur naturel de Mary Lilian et Adeline Fitzpatrick, mineures.

No 76,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311, rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. S Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 6 janvier 1905 ainsi et pour le compte de l'affaire et dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlot 497, borné par les rues Marais Bourbon, Urquhart et Toure, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, écuyer voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné sur a lettre B sur un devis par G. V. Lacerte, le 24 septembre 1885, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perrault, ancien notaire, le 25 septembre 1885.

Les améliorations comprennent un joli cottage double, en parfaitement distribué, ainsi comme les Nos 1909 1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupés.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque, etc.; portant 8 0/0 d'intérêt; par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. G. Harris, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis F. Bryant, avocat.

6 janv—9 15 22 29—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,594—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'îlot No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant O. T. Soulat, notaire, aux frais de l'acquéreur

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1686 38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Rempart. Maison Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Rempart

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un plus mont No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gallias, dossier No 74,943 la propriété sus ci-après décrite.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bourbon (autrefois Burgundy), Dauphine (autrefois Bagatelle) Bourgogne (autrefois Grape) et Toure (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Nord Rempart (autrefois Rempart), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en mesure américaine soixante cent pieds neuf pouces de face à la rue Nord Rempart (autrefois Rempart) sur soixante pieds de profondeur et fondé à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Rempart, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Nord Rempart (autrefois Rampart), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine soixante pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur et de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en mensualités égales, la portion de crédit étant représentée par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et au prorata du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats. 15 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!

LA RANGEE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau, entre Quatrième, 10 cent vendue à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlot No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Pelham), d'après le plan No 58 dans les registres de G. E. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant, savoir: Le lot No 1 fronts l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur et fondé à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou en deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication le même devant être garanti par un billet d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payée par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en sus de fois aux porteurs des billets devant être fournie par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécuté pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs

J. L. ONORATO.

F. A. Bourcq, avocat. Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

F. D. Charbonnet, notaire. 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St Philippe, Dauphine, St Claude et Rampart, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds plus ou moins de face à la rue St Philippe sur 88 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Rampart par la propriété d'Alexandre Calin